



LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



REUNION DU 7 DECEMBRE 2017
18h30/20h30

LIEU : HOTEL DE VILLE

Objet : Présentation du nouveau schéma de tranquillité publique

PARTICIPANTS :

Yves DUPONT
Nathalie TYSKO
Jean-Luc VIDAL

Christophe AMIELL
Armand FANJEAU

M.José BOURREC-AMIELL
Isabelle MASDOUA

Faisant suite à la demande formulée par les membres du comité de quartier, Marc TERRAIL, Adjoint à Madame le Maire délégué à la tranquillité publique, à la réglementation et aux relations avec le monde des anciens combattants, accueille les participants et propose une présentation du nouveau schéma de tranquillité publique.

1. Contexte

Au regard de l'évolution des incivilités ces dernières années tant au niveau national que local, un diagnostic des actions de la collectivité en matière de tranquillité publique a été réalisé. Il est alors apparu nécessaire d'aller plus loin en mettant en œuvre de nouveaux outils complémentaires au travail de terrain des agents de la tranquillité publique.

Dès 2013, la collectivité s'était dotée d'un service tranquillité publique, composé de :

- Un pôle médiation
- Un pôle ATP
- Un pôle agents de contrôle

Depuis 2017, un nouveau schéma de tranquillité publique est mis en œuvre. Outre les missions précédemment assurées, ce nouveau schéma tend à développer de nouveaux axes ;

2. Les axes développés

Trois grands axes composent ce nouveau schéma de tranquillité publique :



- **Création d'une police municipale**

Composée de 12 agents (6 agents issus du Service Tranquillité Publique et 6 recrutements), la Police Municipale est opérationnelle depuis Janvier 2017. La PM est une police de proximité au pouvoir de police du maire.

Depuis le 27 mars dernier, un protocole d'accord (Mairie/Police nationale) a été mis en place définissant les rôles et missions attribués en fonction des compétences respectives.

La PM est joignable au 05.61.15.31.77 et les équipes sont opérationnelles du lundi 07h00 au dimanche 22h00.

Le recrutement d'un Directeur de PM ainsi que d'agents supplémentaires viendront renforcer le service très prochainement.

- **Le déploiement de la vidéo-protection**

Une trentaine de caméras seront installées pour un montant d'environ 600000 €; Ces dernières viendront compléter celles déjà existantes dans les parkings publics couverts, gérées aujourd'hui par Toulouse Métropole.

Les premières caméras seront mises en place à proximité des équipements publics et au centre-ville durant le 1^{er} trimestre 2018.

Le centre de supervision urbaine (CSU) sera installé à l'Hôtel de Ville, 6 opérateurs de vidéo-protection sont actuellement formés. Monsieur Terrail propose aux membres du comité de quartier de venir visiter les installations une fois celles-ci finalisées.

- **Surveillance et sécurisation des bâtiments municipaux**

Précédemment sous-traitée à des entreprises spécialisées, cette mission est assurée, depuis Janvier 2017, par des agents municipaux.

A l'issue de quelques échanges, Monsieur TERRAIL conclue et remercie les membres du Comité de quartier pour leur présence et leur participation.

